

4 septembre 2012

12.140

**Interpellation Claude Guinand****Caisse de pensions, à qui la faute, qui paiera la facture?**

A la lecture du rapport annuel de prévoyance.ne et d'un article paru récemment dans l'Express, on découvre que la caisse de pension a perdu largement plus de 100 millions de francs dans un mandat de gestion confié à la Banque Cantonale Neuchâteloise. On peut lire, dans le rapport de gestion 2011, "que le but pour la commission de placement d'un tel mandat était de préserver le capital dans un contexte économique et financier très volatil et de ne pas grever davantage la nécessité de recapitalisation de la caisse".

En août 2011, l'établissement bancaire, sur la base d'un modèle informatique, a vendu toutes les positions des mandats de gestion que lui avaient confiés ses clients, ceci au moment où la bourse était à son plus bas niveau. Cela signifie que l'entier des titres qui composaient le portefeuille de prévoyance.ne a été vendu, y compris les obligations pourtant normalement exemptes de risques. Le mandataire n'a pas profité de la reprise de fin 2011 puisque le mandat est resté totalement liquide.

Pour le surplus, toutes les monnaies étrangères ont été converties en francs suisses à la parité 1/1 ceci au moment où ce dernier était à son plus haut niveau, amenant une perte supplémentaire.

Plusieurs points nous interpellent dans ce dossier:

- Ce mandat datant de plusieurs années, nous aimerions connaître qui l'a confié à la BCN? Des pressions ont-elles été exercées sur prévoyance.ne?
- Quelles étaient les modalités du contrat? Ce dernier donnait-il tout pouvoir à la banque, aucun garde-fou n'avait-il été établi pour éviter ce qui s'est malheureusement passé?
- Le mandataire a-t-il avisé prévoyance.ne que les titres allaient être vendus?
- Quelles suites la Caisse de pensions envisage-t-elle de donner à cette mauvaise gestion?
- Le Conseil d'Etat était-il au courant et quelles mesures envisage-t-il de prendre tant au niveau de prévoyance.ne que de la BCN puisqu'il en désigne la direction générale et le Conseil d'administration?
- Le Conseil d'Etat s'est-il entretenu avec le Conseil d'administration de la banque au sujet des responsabilités des différents organes?
- Finalement, pourquoi notre Autorité n'a-t-elle pas été mise au courant et qu'il aura fallu le rapport annuel de prévoyance.ne pour apprendre cette perte faramineuse enregistrée par la Caisse de pensions.
- A noter qu'à ce jour et selon les renseignements en notre possession, les mandats de gestion ont été sous-traités à la Banque Cantonale de Zürich.

Concernant une demande en dédommagement, si la BCN devait verser une compensation à prévoyance.ne, ce dédommagement pourrait-il se reporter sur la part bénéficiaire que la banque verse à l'Etat?

D'autre part, nous demandons d'être renseignés sur le dommage total et comment la BCN pourra faire face aux prétentions de ses clients, si une action était engagée et pour autant, naturellement, que ces derniers obtiennent gain de cause.

En conclusion, comment la Caisse de pensions va-t-elle résoudre ce problème et est-ce aux assurés, respectivement aux citoyens neuchâtelois de payer?

En outre et dans le cadre des dernières opérations initiées, il semblerait que la rentabilité future des immeubles acquis et en construction sur le site des Cadolles ne correspondra pas aux attentes de prévoyance.ne, les locations prévues ayant été fixées sur une base trop élevée pour notre région.

**L'urgence est demandée.**

**Une réponse écrite est demandée.**

Cosignataires: O. Haussener, Ph. Haeberli, J.-B. Wälti, Ch. Häsler et C. Gueissaz.